

Commune de Donzenac

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 0002-01/2015

SEANCE DU 09 JANVIER 2015

L'An deux mil quinze, le neuf janvier, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune de Donzenac, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Donzenac, sous la présidence de Monsieur LAPORTE Yves, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 02 janvier 2015

Nombre de conseillers municipaux : - en exercice : Vingt-trois

- présents : Vingt-et-un

- votants : Vingt-et-un

Présents : LAPORTE Yves - LACOSTE Bernard - MADRIAS Sylvie - CLAVEL Marie-Thérèse - FANTOU Joël - BLANCHER Sandrine - SICARD François - VALADAS Yolande - CHEVREUIL Jean -François - VIDALIE Dominique - CONJAT Annette - MOMOT Dominique - REPARAT Fabrice - POUCH Laurent - LAROZE Thierry - LASCAUX Gaëlle - ROUX Valentin - CANOU Daniel - RELIAT Michèle - CONSTANTY Thierry - BEDRONE Valérie

Absent(s) excusé(s) : LAVAUX Philippe - DELVAL Myriam

Secrétaire : VALADAS Yolande

Arrêt du dossier Agenda 21 en vue de sa présentation à l'appel à reconnaissance du Ministère de l'Ecologie « Agenda 21 Local France »

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 0002-11/2014 du 07 novembre 2014 décidant le lancement du renouvellement de l'Agenda 21 Local ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 0016-12/2014 du 12 décembre 2014 procédant à une validation d'étape des travaux réalisés au sein du Comité de Pilotage Agenda 21 (diagnostic, groupes de travail environnemental, social et économique) ;

Présentation faite du plan d'actions 2015/2020 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'adjonction d'une action relative à la création de chemins d'exploitation et de secours dans la forêt des Saulières ;
- **APPROUVE**, in fine, l'Agenda 21 de la Commune pour la période 2015/2020.
- **SOLLICITE** auprès de Madame la Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, la reconnaissance Agenda 21 Local France ;
- **CHARGE M.** le Maire d'entreprendre toutes les diligences nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, en particulier la saisine du dossier de reconnaissance sur la plateforme du Ministère.
-

Vu pour extrait certifié conforme
Donzenac, le 12 décembre 2014

Le Maire,
Yves Laporte

